

## Droits et devoirs des lycéens

### Droits des lycéens

Les lycéens bénéficient de droits garantis, individuels et collectifs :

- individuels : liberté d'opinion, respect de l'intégrité physique, ... ;
- collectifs : droit de s'associer, de publier, d'afficher, de se réunir.
  
- Droit d'affichage
- Droit d'association
- Droit de publication
- Droit de réunion

### Devoirs des lycéens

Pour réussir et se préparer à l'exercice de la citoyenneté, les lycéens doivent respecter plusieurs types d'obligations :

- assiduité aux cours,
- respect du règlement intérieur,
- respect des personnes et des biens, ...
  
- Obligation de respect des personnes et des biens
- Obligation de travail scolaire
- Obligation d'assiduité

Pour s'informer : <http://www.vie-lyceenne.education.fr/>

## LES DEVOIRS DU DELEGUE

### **1) DEVOIR DE LOYAUTE**

Etre respectueux des lois, des règles et être honnête

### **2) DEVOIR DE PRISE EN CONSIDERATION DE L'AVIS DU GROUPE:**

En tant qu'élu, le délégué est le porte-parole de la majorité, en aucun cas son intérêt privé ne doit primer.

### **3) DEVOIR D'OBJECTIVITE**

Le délégué doit, quelque soit l'élève, avoir la même attitude pour chacun (ne pas défendre seulement son copain). Cela requiert également d'être honnête ex : ne pas dire au conseil qu'un élève travaille à la maison alors que vous savez que ce n'est pas le cas.

### **4) DEVOIR DU RESPECT DES AUTRES:**

Qui incombe à tout élève et à tout citoyen et non pas seulement au délégué

### **5) DEVOIR DE COURTOISIE:**

Elle permet de mieux faire passer ses idées, surtout si on est d'un avis contraire

### **6) DEVOIR DE RESERVE, DE CONFIDENTIALITE:**

C'est par ce biais que le délégué pourra conserver sa crédibilité et la confiance que ses camarades lui ont témoignée en l'élisant. Par exemple, vous allez collecter des informations soit par l'intermédiaire du questionnaire, soit durant le conseil de classe, il est indispensable que ces données soient utilisées à bon escient.

« Il est peu probable qu'un délégué qui s'affranchirait de ses obligations d'élèves puisse s'acquitter correctement de ses devoirs de délégué . S'il ne respecte pas les autres membres de la communauté éducative , s'il est absent une partie du temps sans motif légitime , s'il commet des déprédations dans les locaux ,il perdra rapidement son crédit auprès de ceux qui l'ont élu » et des autres membres de la communauté .

## **PRISE DE NOTES**

Lors d'une réunion, il se dit souvent beaucoup de choses. Pour être sûr de ne pas oublier des informations capitales lors du compte-rendu que vous effectuerez à la classe, à un adulte, il semble opportun de prendre des notes.

Pour cela, il va vous falloir discerner l'essentiel du superflu. De plus, pour que votre compte-rendu soit le plus complet possible, il paraît utile de vous répartir la tâche entre délégués; par exemple, au conseil de classe, partagez-vous les élèves : 1 sur 2

Cette prise de notes sera une base pour ensuite faire un retour oral à vos camarades ou pour élaborer un compte-rendu écrit que vous distribuerez.

## **INTERVENIR AUPRES D'UN ADULTE**

### **QUATRE CONSEILS SIMPLES**

- Surveillez votre **vocabulaire**! Vous éviterez, au moins, une réaction de votre interlocuteur portant sur votre expression alors que vous souhaitez un résultat sur un tout autre point !

- Evitez de mâcher du chewing-gum en discutant. Votre « **tenue** » pendant l'entretien n'est pas sans effet sur le résultat attendu.

- Soyez bref. Ne reprenez pas la même idée sous plusieurs formes. « Ses » minutes sont aussi précieuses que les vôtres !

- « **Drame** » en deux actes. Pour l'éviter, dans certains cas, gardez une trace écrite d'une décision collective ( par exemple: résultat d'un vote des élèves en réunion de classe ). Si le professeur interroge la classe APRES votre intervention auprès de lui, vos camarades doivent confirmer votre démarche.